

VALLEE DE LA VEZERE

Commune de
LA FEUILLADE

REVISION DU

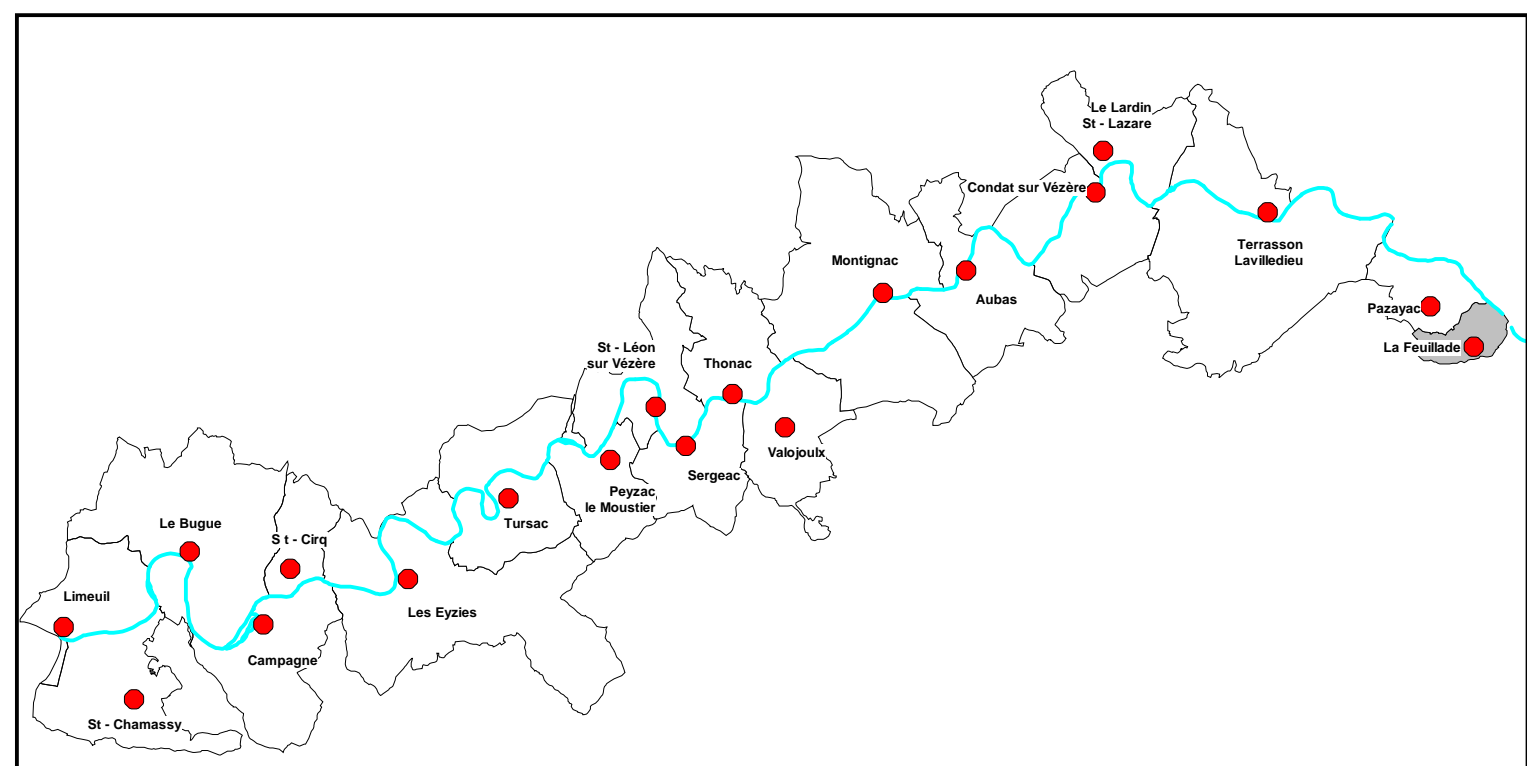
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1 : 5 000



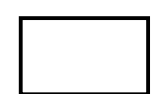
Approuvé par arrêté préfectoral le : 20 décembre 2000



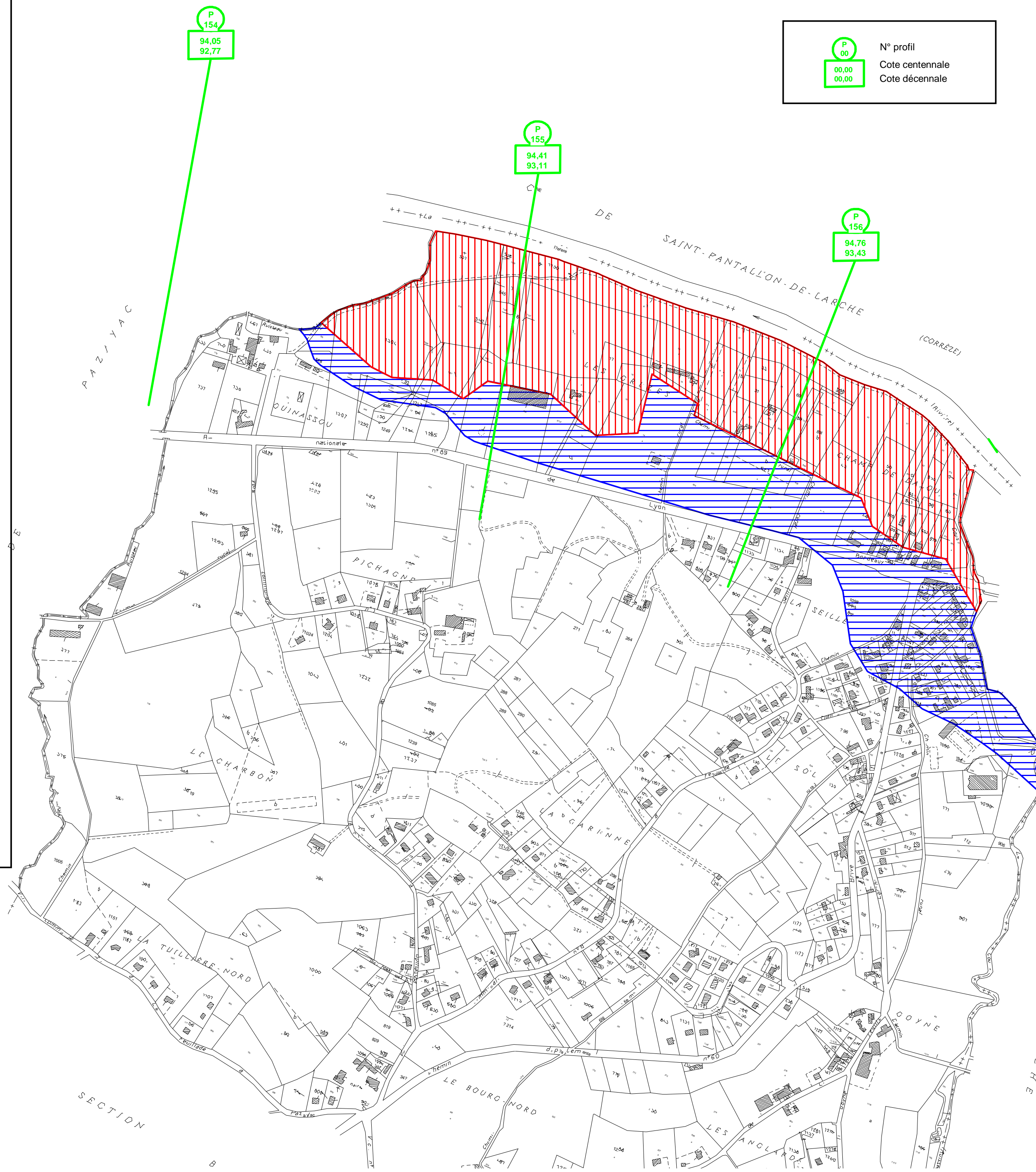
ZONE ROUGE : secteurs exposés à un risque fort.
par principe inconstructible pour les constructions neuves.



ZONE BLEUE : secteurs où l'intensité du risque est moyenne.
constructible sous certaines conditions.



ZONE BLANCHE : non représentée, car très faible probabilité des risques.
aucune mesure de prévention.



N° profil
Cote centennale
Cote décennale